



## PRÉFECTURE DE L'AIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale de l'Ain

...

Affaire suivie par : Philippe ANTOINE  
Subdivision 2  
Tél. : 04 74 45 81 14  
Courriel : philippe.antoine  
@developpement-durable.gouv.fr  
Réf : 20200319-RAP-S2-19-063- PA

### ARKEMA / SK Functional Polymer

à

**BALAN**

-----

### **Rapport de l'inspection des installations classées**

-----

### **Demande d'autorisation de changement d'exploitant**

**Etablissement** SK Functional Polymer (ex ARKEMA)  
258 route de Saint Maurice De Gourdans  
01 360 BALAN

**Code S3IC** 61.12329

**Activité :** Fabrication par transformation chimique de polymères (PEVA)

**Régime :** Établissement SEVESO Seuil Bas, IED

**Priorité :** Risques chroniques → P1  
Risques accidentels → P1

## **I – Présentation de l’établissement**

L’usine ARKEMA de Balan est implantée sur la plate-forme chimique de Balan regroupant ARKEMA, KEM ONE et COGESTAR.

L’activité de KEM ONE est la fabrication de polychlorure de vinyle (PVC).

L’activité de ARKEMA est la fabrication de polyéthylène vinyle acétate (PEVA).

COGESTAR exploite une turbine à gaz de cogénération électricité / chaleur.

Ces établissements partagent des utilités communes sur cette plate-forme.

L’activité de fabrication de PEVA a été autorisée par arrêté préfectoral du 17 mars 2005 pour une capacité maximale de 280 T/j et 72 000 T/an.

L’arrêté préfectoral d’autorisation a été modifié en profondeur par arrêté préfectoral complémentaire du 1<sup>er</sup> août 2013 pris dans le cadre de la scission de la plate-forme.

L’établissement ARKEMA est classé :

- SEVESO Seuil Bas par la règle des cumuls (règle des cumuls appliquée aux substances inflammables) ;
- IED : rubrique 3410.h (fabrication de matières plastiques par transformation chimique).

L’établissement est classé « prioritaire » au niveau national (émissions de COV > 100 T/an).

## **II – Changement d’exploitant**

### *II.A : présentation du dossier*

La société SK Functional Polymer a transmis, le 18 mars 2020, une demande de changement d’exploitant pour l’usine exploitée par ARKEMA à Balan.

Le transfert d’exploitant est prévu au **1<sup>er</sup> mai 2020**.

Ce transfert a été annoncé dans la presse économique internationale depuis le mois d’octobre 2019, notamment au travers d’un article de presse paru dans « Les échos » du 14/10/2019.

### *II.B : contexte réglementaire*

L’installation ARKEMA de Balan étant soumise à garantie financière au titre du 5<sup>o</sup> de l’article R516-1 du code de l’environnement, le changement d’exploitant est soumis à autorisation préfectorale.

Conformément à l’article R516-1 du code de l’environnement, pour les installations du 5<sup>o</sup> :

- la demande d’autorisation de changement d’exploitant doit comprendre les capacités techniques et financières du nouvel exploitant et la constitution de garanties financières ;
- l’avis du CODERST n’est pas requis ;
- à défaut de notification d’une décision expresse dans un délai de trois mois, le silence gardé par le préfet vaut autorisation de changement d’exploitant.

### II.C : présentation du groupe SK Global Chemical

SK Functional Polymer est une entité nouvellement créée au sein du Groupe SK et destinée à exploiter l'activité Polyoléfines Fonctionnelles que lui a cédée ARKEMA. Il s'agit d'une filiale entièrement détenue par SK Global Chemical.

SK Global Chemical est une entreprise du conglomérat sud-coréen SK Group, présente dans les domaines de l'énergie, de la chimie et de la pétrochimie. Ses pôles d'activité principaux sont les suivants :

- les oléfines (éthylène, propylène, butadiène...);
- les aromatiques (benzène, toluène, xylène, paraxylène, styrène monomère...);
- les polyéthylènes (basse densité linéaire, haute densité...);
- les polypropylènes (haute cristallinité, haute transparence, haute résistance...);
- les caoutchoucs EPDM (éthylène-propylène-diène monomère);
- les matériaux dits « avancés », utilisés pour les matériaux d'emballage (acide acrylique, éthylène) les produits de performance utilisés dans l'industrie des solvants (aromatiques lourds, naphtènes, aliphatiques...).

### II.D : capacités techniques

Le changement d'exploitant n'induira aucune modification de l'activité du site de Balan (production, moyens de surveillance, personnel, etc.).

L'ensemble des unités de production et du personnel du site de Balan, y compris les experts technologiques et procédé, dépendront de SK Functional Polymer. L'exploitation de l'établissement ne sera pas modifiée.

SK Functional Polymer maintiendra le fonctionnement actuel en plateforme avec la société Kem One par l'intermédiaire d'un contrat long terme de prestations de services et de fournitures d'utilités.

Dans ce cadre, Kem One continuera à assurer des prestations au niveau :

- Gardiennage, sûreté et accueil,
- Intervention, secours aux personnes et protection incendie,
- Management HSEQ,
- Inspection technique des équipements.

Afin de faciliter sa mise en place, SK Functional Polymer a conclu avec ARKEMA un contrat de services permettant de faire appel aux experts ARKEMA des fonctions :

- Sécurité des procédés,
- Santé, sécurité, environnement et sûreté,
- Inspection et intégrité mécanique.

SK Functional Polymer a maintenu des contrats long terme d'accès aux 2 centres de recherche d'ARKEMA qui supportent l'activité des POF.

Par ailleurs, SK Global Chemical dispose également de fonctions support permettant la bonne exploitation du site de Balan, avec des équipes en Recherche et Développement et des experts techniques dans les domaines de l'énergie et de l'industrie chimique, disposant de 30 ans d'expérience et de connaissances sur les procédés et les techniques de sécurité des installations.

### II.E : capacités financières

SK Global Chemical a obtenu de solides résultats financiers ces dernières années. En 2018, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 11,9 milliards de dollars US et 0,8 milliard de dollars US de bénéfices avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (BAIIDA).

SK Global Chemical a réinvesti en moyenne 1,1 % de son chiffre d'affaires en CAPEX au cours des deux dernières années. Le montant élevé des fonds propres et le niveau réduit de l'endettement net offrent de très bonnes marges de manœuvres financières à SK Global Chemical pour financer sa croissance organique et externe.

## II.F : Garanties financières

L'exploitation du site de Balan requiert la constitution de garanties financières visant la mise en sécurité des installations, conformément à l'article R516-1 du code de l'environnement.

Le changement d'exploitant du site de Balan n'apportant pas de modification au site, le montant des garanties financières que doit constituer SK Functional Polymer est identique à celui constitué par ARKEMA France.

Le montant des garanties financières a été fixé à 338 318 € par l'arrêté préfectoral complémentaire du 7 août 2014 avec un indice TP01 de 703,6 (ancienne série de données).

La dernière attestation de garanties financières transmise par ARKEMA avait actualisé le montant à 347 726 € sur la base de l'indice TP01 de février 2019 à 110,3.

Le dernier indice TP01 publié est celui de novembre 2019 à 110,5.

Le coefficient de raccordement est de 6,5345 entre l'ancienne et la nouvelle série d'indice TP01.

Le montant des garanties financières à constituer s'élève donc à ce jour à : 348 356 €  
 $338\ 318 \times 110,5 / (703,6/6,5345) * 1,20/1,196$

L'indice TP01 ayant peu varié entre février 2019 (110,3) et novembre 2019 (110,5), SK Functional Polymer a conservé le montant des garanties financières présenté par ARKEMA soit 347 726 €.

L'acte de cautionnement solidaire a été établi par l'assureur « Tokio Marine HCC » agréée par le ministre des finances du Luxembourg. L'existence de cette assurance a été vérifiée sur le site internet : <http://www.caa.lu>

## **III – Propositions de l'inspection des installations classées**

La société SK Functional Polymer a attesté de ses capacités techniques et financières à reprendre l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement précédemment exploitées par ARKEMA et sises sur le territoire de la commune de Balan.

La société SK Functional Polymer a transmis un acte de cautionnement solidaire d'une société d'assurance agréée au sein de l'union européenne.

L'inspection des installations classées propose donc de réserver une suite favorable à la demande de changement d'exploitant.

Un projet d'arrêté préfectoral en ce sens est joint au présent rapport.

Ce projet ne nécessite pas l'avis du CODERST.

Le rédacteur	Vu, vérifié, approuvé et transmis à M. le Préfet de l'Ain
P. ANTOINE Ingénieur de l'Industrie et des Mines	